



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2025

AFFICHÉ LE
26/05/2025 2025

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 15 puis 16

Convocation du 16/05/2025

Affichée le 16/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-deux mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT.

.

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – ELGOYEN-HARITCHET Valérie – LESCARRÉT Didier – AINCIART Cécile – ESQUERMENDY Miel (à partir de la délibération n°4) – GOURGUES Karine – LEMBURE Elodie – SORHOUET Frédéric – MAISONNAVE Pierre – TOURON Françoise – HARISMENDY Josiane – YANCI Laurent.

PROCURATIONS : M. VIAU Cyril à M. LESCARRÉT Didier.

M. BIDEGARAY Barthélémy à Mme CAUSSADE Corinne.

M. SAPPARRART Philippe à Mme TOURON Françoise.

M. ESQUERMENDY Mikel à M. LABARTHE Jean-Marc (*jusqu'à la délibération n°3 incluse*).

EXCUSÉS : ☺

| N° | OBJET | VOTE |
|----|---|------------------|
| 01 | Projet intergénérationnel – Cession de la parcelle communale AO240 à la SCIC HLM LE COL. | UNANIMITE |
| 02 | Décision modificative n°1 au BP 2025 – Cession de la parcelle communale AO240 | UNANIMITE |
| 03 | Projet PADEL – Procédure de mise en œuvre. | UNANIMITE |
| 04 | Création d'emplois saisonniers d'adjoint technique – Eté 2025. | UNANIMITE |
| 05 | Création d'emplois saisonniers en CEE d'animateurs – Eté 2025. | UNANIMITÉ |
| 06 | Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels – Commune d'Urcuit / ENEDIS | UNANIMITE |
| 07 | Avis sur la création d'une association communale de chasse agréée (ACCA) sur la commune d'URCUIT | UNANIMITÉ |
| 08 | Convention de mise à disposition temporaire des courts de tennis extérieurs au profit de l'association Ardanavy FC. | UNANIMITÉ |
| 09 | Occupation partielle et temporaire de la propriété Erremunteguy. | UNANIMITE |

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20H30.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d'URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le

URCUIT, le 26/05/2025

Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE